

13 mar 2015 -13:23

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2015

## Convention entre la Belgique et le Kosovo sur le transfèrement des personnes condamnées

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention\* entre le Royaume de Belgique et la République du Kosovo sur le transfèrement des personnes condamnées.

La convention vise à faciliter le transfèrement des personnes condamnées entre la Belgique et le Kosovo, qui s'engagent à coopérer mutuellement en ce domaine afin de favoriser la réinsertion sociale des détenus, et à préciser les différentes formes que cette coopération peut prendre, ainsi que les formalités à respecter dans le cadre d'une telle procédure de transfèrement.

Cette convention permettra aux citoyens belges condamnés au Kosovo de bénéficier d'une meilleure prise en charge et de chances de reclassement plus élevées que si l'entièreté de leur peine était purgée à l'étranger.

Par la ratification de cette convention, la Belgique participera à un effort vers une meilleure coopération judiciaire bilatérale avec les Etats non-membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe et perpétuera les bonnes relations existant entre la République du Kosovo et notre pays. La ratification de cet instrument bilatéral, conforme à la volonté de notre pays, est par conséquent tout à fait souhaitable.

\* signée à Bruxelles le 18 juin 2010

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>